REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, P Fabre, JP Mazel, B Jouve, A Gentil, MN Albelda, P Théolas, S Ravier, D Amédéo, M Vigne

Absents excusés : G Gosselin, P Gaillard, I Mejean

Pouvoirs : G Gosselin à A Milési, P Gaillard à R Givaudan, I Mejean à N Fontany

Date de convocation : 5 avril 2022

Secrétaire de séance : Patrick Théolas

Séance ouverte à 18h00

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 16 mars 2022.

Approbation des Comptes Administratifs 2021 et Budgets Primitifs 2022

Monsieur le Maire remercie Mme Laurence Issartel de sa présence. Conseillère aux décideurs locaux et cadre à la DGFIP, elle a pris ses fonctions en février dernier et accompagne les élus. Elle est l'interlocutrice unique pour répondre aux besoins individualisés des élus (conseil financier, fiscal, budgétaire, patrimonial...). Elle accompagne les 15 communes drômoises de la communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan ainsi que les 14 communes de la communauté de communes Drôme Sud Provence.
Mme Laurence Issartel était également présente à la commission extra-municipale Finances qui s'est tenue le lundi 4 avril dernier. Monsieur le Maire l'en remercie chaleureusement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Nicole Fontany est élue Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

- ✓ BUDGET PRINCIPAL

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2021.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-164 386,74		82 962,58		-81 424,16
Fonctionnement	507 715,86	385 537,74	237 875,54		360 053,66
TOTAL I	343 329,12	385 537,74	320 838,12		278 629,50

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2021 ont été les suivantes :

Logiciel police municipale	1 686,00 €
Maitrise œuvre avenue Résistance	4 734,00 €
Mission Architecte maison Pichot	3 000,00 €
Schéma directeur DECI	9 066,00 €
Révision PLU	16 729,20 €
Phase 2 conception MARPA	8 400,00 €
Véhicule police	13 260,00 €
Plantations	4 210,00 €
Four cantine	5 466,00 €
Préemption Maison Rue de remparts	52 337,00 €
WC place de la République	21 257,00 €
Préau école maternelle	15 740,00 €
Eclairage ext. École	10 658,00 €
Travaux école (portier, peinture)	31 231,00 €
Solde travaux Rue des Angles	54 750,00 €
Eclairage public Rue des Angles	5 412,00 €
Travaux avenue de le Résistance	232 188,00 €
Travaux annuels voirie communale	44 257,00 €
Peinture volets mairie	17 953,00 €
Aménagement Pré Fabre	8 133,60 €

Toutes ces réalisations ont été payées sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 012 116,00	1 728 313,00	2 740 429,00
Titres de recettes émis (b)	784 037,54	1 593 030,14	2 377 067,68
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	784 037,54	1 593 030,14	2 377 067,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 012 116,00	1 728 313,00	2 740 429,00
Mandats émis (f)	701 086,77	1 355 495,31	2 056 582,08
Annulations de mandats (g)	11,81	340,71	352,52
Dépenses nettes (h = f - g)	701 074,96	1 355 154,60	2 056 229,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	82 962,58	237 875,54	320 838,12
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Compte 001 « Déficit d'investissement antérieur reporté » = 81 424.16 €
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 127 861.78 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 232 191.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Compte tenu du niveau élevé d'inflation, Monsieur le Maire propose de ne pas grever le budget des ménages dans le contexte économique actuel et propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale à savoir :
Taxe Foncière Bâti = 32.01%
Taxe Foncière non Bâti = 66.42%

Même en conservant les taux communaux, les impôts locaux vont augmenter puisque les valeurs locatives sont réévaluées de + 3.4% (indexées sur le coût de la vie). A cela viennent s'ajouter les taux de la taxe d'ordures ménagères et de la taxe GEMAPI votés par la Communauté Enclave des Papes-Pays de Grignan.

Abel Rixte profite de la présence d'une représentante de la DGFIP pour demander à quoi correspondent les frais de gestion prélevés. Ils correspondent aux frais liés à l'émission des rôles et à l'édition des avis d'imposition papier pour ceux qui n'ont pas souhaité le format dématérialisé ainsi qu'à la prise en charge par l'Etat des exonérations qui sont ensuite reversées aux communes au titre des compensations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.

Présentation du budget primitif 2022 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 952 991 €.
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 867 938 €.

Les principales dépenses d'investissement sur cet exercice sont les suivantes :

1. **Chapitre 20_Etudes**		
Etude énergétique logement communal	1 000,00 €	
Etude de faisabilité atelier municipal	6 600,00 €	
Maîtrise d'œuvre Route de Nyons	16 836,00 €	
Solde schéma directeur DECI	600,00 €	
Révision PLU	30 000,00 €	
Phase 3 étude MARPA	7 980,00 €	
2. Chapitre 21_Matériel/mobilier		
Mobilier	2 000,00 €	
Informatique	2 500,00 €	
Ecole numérique	17 900,00 €	subventionné 14 000 €
Illuminations	3 000,00 €	
Aménagement voirie	11 734,00 €	
Signalétique	13 150,00 €	
3. Acquisition de terrain		
Acquisition de terrain	54 000,00 €	
Menuiseries, chauffage mairie	51 339,63 €	
Chauffage logement communal	25 000,00 €	
Auvent RAM	13 551,00 €	part TVA à financer
Pompe à chaleur salle des fêtes	34 200,00 €	partie pris en charge assurance
Création réservoir aleyrac pour DECI	259 200,00 €	subventionné à 80% par DETR
Mur soutènement Merluche	10 000,00 €	
Programme annuel voirie	50 000,00 €	

Cet exercice budgétaire est caractérisé par une augmentation du budget prévisionnel de fonctionnement (+ 200 000 € soit + 12,35 %) par rapport au prévisionnel de 2021.
La hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz, carburant), de l'alimentation et des matières premières, des salaires (hausse du point d'indice annoncée) explique cet écart.
Les dépenses d'équipement sont presque identiques à 2021 (-43 500 €) cependant il n'y aura pas de gros projets structurants sur cet exercice 2022. En effet, cette année, le projet d'aménagement de la Route de Nyons en sera au stade préparatoire pour un démarrage des travaux début 2023 d'autant plus que nous n'avons pas encore l'accord du Département sur l'aménagement proposé (RD) et sur les subventions octroyées.
En investissement la commune envisage de préparer de futurs projets avec l'acquisition de plusieurs terrains :

- Terrain Roustan pour le futur atelier municipal
- Terrain route de Nyons pour la création d'un piétonnier dans le cadre de la sécurisation de la route de Nyons
- Terrain station épuration pour un agrandissement à plus long terme

Nous devrons également financer des imprévus comme l'achat d'un nouveau camion au service technique suite au vol de février, le changement de la pompe à chaleur défaillante de la salle des fêtes.

Les bâtiments communaux seront entretenus (changement des menuiseries intérieures et extérieures de la mairie, travaux de mise aux normes électriques, changement chaudière logement communal....).
Le programme de travaux DECI va pouvoir commencer par la création d'une réserve d'eau au réservoir d'Aleyrac nécessaire pour alimenter correctement toutes les bornes incendie déjà existantes. Ces travaux seront réalisés seulement si l'Etat donne son accord sur son financement à hauteur de 80% dans le cadre de la DETR.

Une ligne d'emprunt a été inscrite pour financer l'acquisition du terrain pour le projet de réhabilitation de l'atelier municipal (44 000 €). Après 8 années sans emprunt, la commune peut recommencer à emprunter puisque les emprunts pour la salle des fêtes ont été « digérés ». En effet, l'analyse de notre endettement présente une situation saine avec une capacité de désendettement (en cours de dette/épargne brute) de 3 ans. Les ratios de la commune sont quasiment au niveau de la moyenne nationale des communes de notre strate (500 à 2000 habitants).
En 2021, deux emprunts sont arrivés à terme pour une échéance annuelle de 9 893.04 €.
Fin 2022, deux nouveaux emprunts se terminent pour une échéance annuelle de 12 066.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2022 de la commune.

- ✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2021.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
TAULIGNAN-EAUX ASST					
Investissement	145 675,27		-49 700,68		95 974,59
Fonctionnement	51 016,80		41 555,86		92 572,66
Sous-Total	196 692,07		-8 144,82		188 547,25
TOTAL III	196 692,07		-8 144,82		188 547,25
TOTAL I + II + III	196 692,07		-8 144,82		188 547,25

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2021 de l'Eau et l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de l'Eau et l'Assainissement.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	465 417,00	355 400,00	820 817,00
Titres de recettes émis (b)	204 736,30	265 872,51	470 608,81
Réductions de titres (c)	1 246,39	2 314,62	3 561,01
Recettes nettes (d = b - c)	203 489,91	263 557,89	467 047,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	465 417,00	355 400,00	820 817,00
Mandats émis (f)	253 190,59	241 042,68	494 233,27
Annulations de mandats (g)		19 040,65	19 040,65
Dépenses nettes (h = f - g)	253 190,59	222 002,03	475 192,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		41 555,86	
(h - d) Déficit	49 700,68		8 144,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 :
Compte 001 « Excédent d'investissement reporté » = 95 974.59 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 92 572.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

<u>Présentation du budget primitif 2022</u> :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 364 455 €.
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 485 330 €.

Chapitre 20_ Etudes = 2 800 € (prestation complémentaire + AEP route de Grillon + réhabilitation réseau EU)
Chapitre 21 _ Matériel = 13 000 € (compteurs, modules, pompe)
Chapitre 23 _ Travaux = 362 766€ (fin des travaux route de Grillon, renouvellement canalisation et mise en conformité au quartier des Auzières, curage préventif route de Grignan et de Salles s/Bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du service Eau et Assainissement.

- ✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2021.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
TAULIGNAN-MUSEE DE LA SOIE					
Investissement					
Fonctionnement	-58 004,54		-15 224,24		-73 228,78
Sous-Total	-58 004,54		-15 224,24		-73 228,78
TOTAL II	-58 004,54		-15 224,24		-73 228,78

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseiller municipaux d'approuver le compte administratif 2021 du Musée de la Soie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du Musée de la Soie.

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		110 513,00	110 513,00
Titres de recettes émis (b)		23 790,21	23 790,21
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		23 790,21	23 790,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		110 513,00	110 513,00
Mandats émis (f)		39 014,45	39 014,45
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		39 014,45	39 014,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		15 224,24	15 224,24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 :
Compte 002 « Déficit antérieur reporté » = 73 228.78 €

<u>Présentation du budget primitif 2022</u> :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 111 487 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du Musée de la Soie.

Monsieur le Maire remercie les conseillers départementaux du canton de Grignan pour l'attribution d'une subvention de 3 000 €. Cette somme nous est versée depuis 2015 et permet de prendre en charge certaines dépenses. En 2022, cette subvention permettra de contribuer aux dépenses de personnel qui devraient être largement inférieures aux années antérieures puisque la structure va embaucher un emploi saisonnier pour les 3 mois d'ouverture estivale.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2022

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
Compte tenu du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2022 et précise que les crédits sont ouverts au compte 657362 du budget de l'exercice 2022.

Mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2022- référentiel M57

Par délibérations prises en 2021, les budgets principaux, Musée de la Soie et CCAS sont passés à l'adoption du référentiel M57 – abrégé par droit d'option au 1er janvier 2022.
La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.
Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations.

La nomenclature pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire

Il est proposé de voter les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers du matériel ou des études
- 5 ans frais d'études non suivis de travaux
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (ex : ligne TGV, logement social, réseau très haut débit).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 et adopte les durées d'amortissements telles que définies ci-dessus.
Il décide d'adopter l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour toutes les subventions d'équipements versées et frais d'études non suivis de réalisations.

Création d'emplois aux écoles

1. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanent d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.
Monsieur le Maire rajoute qu'il est prévu de poursuivre l'organisation actuelle aux écoles et le protocole sanitaire qui s'applique jusqu'aux vacances d'été.

Monsieur le Maire en profite pour informer l'assemblée qu'il a participé avec Rémi Maurin, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires au conseil d'école qui s'est tenu le 5 avril dernier. Lors de cette réunion, les enseignantes et les parents d'élèves ont fait part de leur satisfaction concernant la mise à disposition de Monsieur Guéret pour la sécurisation du passage piéton à l'entrée de l'école. L'organisation mise en place pendant le protocole sanitaire a également été complimentée.

Compte tenu de la fin anticipée d'un contrat PEC aux écoles, il est nécessaire de créer, à compter du 1er mai 2022 un emploi non permanent sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe dont la durée de service hebdomadaire est de 22 heures pendant le temps scolaire et aucune heure pendant les vacances scolaires pour poursuivre le fonctionnement actuel jusqu'au 7 juillet 2022 inclus (date des vacances scolaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'ATSEM principal de 1ère classe pour effectuer les missions de garderie, restaurant scolaire, ATSEM suite à l'accroissement d'activité lié au protocole sanitaire d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22 heures (uniquement pendant les temps scolaires) du 1er mai 2022 au 7 juillet 2022 inclus.**
- **Précise que la rémunération sera fixée par référence au 1er échelon de ce grade, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **Inscrit la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012- article 6413 du budget primitif 2022.**

2. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Agent d'accueil à la bibliothèque, restauration scolaire et périscolaire à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial. En effet, le contrat aidé de Mme Francine BOISSE prend fin le 14 avril 2022 et il est proposé de la garder dans nos effectifs car très compétente comme agent d'accueil à la bibliothèque qu'elle gère en totale autonomie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de garderie, restaurant scolaire et agent accueil bibliothèque à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires pour une durée déterminée de 1 an à compter du 15 avril 2022.**
- **Précise que la rémunération sera fixée par référence au 1er échelon de ce grade, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **Inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2022.**

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AL n°1 et 69, AN n°141

Dossiers divers

- Référent de la municipalité au club 3ème âge

Suite au départ d'une grande partie du bureau du Club Saint Vincent, plusieurs personnes se sont réunies pour former une nouvelle équipe prête à reprendre les activités du club sous forme d'association collégiale. Monsieur le Maire en profite pour remercier le Président sortant Monsieur Frédéric Maurin et toute son équipe.
Même si elles n'ont pas souhaité créer un nouveau bureau, des personnes volontaires et motivées veulent poursuivre les animations (rencontres, sorties, repas....). Monsieur le Maire remercie Frédéric Maurin, le Président sortant qui les accompagne pour ce « tuilage ».
A la demande de cette nouvelle équipe, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un élu référent pour faire le lien avec le Club St Vincent comme cela se pratique pour l'association des Onze Tours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pierre Fabre comme référent de la municipalité au Club Saint Vincent.

- Remerciements camping-car club Dauphiné Vivarais

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du camping car club Dauphiné Vivarais qui remercie de les avoir si bien accueillis les 25, 26 et 27 mars dernier.

- Remerciements Les Cyclos Grignanais

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Cyclos Grignanais qui remercient l'équipe municipale pour le soutien apporté à l'occasion du versement de la subvention.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h40

Le Maire,

Jean-Louis Martin